VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage résidence simple désirable et moderne No 422 rue Audubon, entre les rues Anne et Esther, dans la partie supérieure du Sixième District.

Les terrains 75x120.

F. G Riddell et als vs Mme Mary Hicks et als

No 70,007—Division D — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre rendu le 18 août 1903 et signé le 19 août 1903 par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Toute cette certaine portion ou lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges et dépendance y dessus appartenant ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Anne, Broadway, Audubon et Esther, mesurant soixante quinze (75) pieds de face à la rue Audubon par cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles et commençant à un point sur ladite rue Audubon, soixante quinze [75] pieds de l'encoignure des rues Anne et Audubon et courant soixante-quinze (75) pieds sur la rue Audubon vers la rue Esther.

Les améliorations consistent en un cottage résidence simple, couvert en ardoises, érigé de la rue et entouré d'une grille en fer contenant vestibule, salon, deux (2) chambres à coucher séparées par chambre à bain et placard à linge, grande salle à manger, cuisine, escaliers entre les deux dernières chambres, conduisant aux chambres à coucher en haut, 2 offices, les installations pour l'eau sont dans la cuisine et la chambre à bain, ornements élevés, la boiserie est finie à l'huile.

La maison est entièrement bien tapissée et peinte d'un bout à l'autre. De jolies manteaux de cheminées et tuiles. Tuyaux pour gaz et fils (invisible) pour la lumière électrique, galeries sur le devant et dans le fond, grande cour de côté pour pelouse et fleurs, allées en briques et Schillinger, un égout sous terrain, deux citernes, deux latrines, maison de blanchissage, case à charbon et deux chambres dans la cour, poulailler et cour, beaux arbres ombrageux. Une résidence idéale. Voisinage aristocrate accessible par les chars de l'avenue St Charles ou de la rue Coliseo.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans ou un an à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit, s'il y en a, devant porter huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant être passé pardevant John C. Davey Jr., notaire de cette ville, aux frais de l'acquéreur, qui devra assumer en plus de son enchère les taxes de 1903, et payer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat sujet au bail de propriété à raison de trente-cinq ($35) dollars par mois à Victor Leisel, s'étendant jusqu'au 30 septembre 1904, les billets de loyer non échus jusqu'au moment de la vente devant être délivrés à l'acquéreur, ce bail devant rendre compte audit notaire pour la partie du mois lequel sera déjà commencé à courir.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double

Rémunérateur,

442 et 444 rue Philip,

Entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trenor

No 70,482—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 24 septembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 21 août 1903 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar etc. et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurités; 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1903. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Léopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. H. McCaleb, Jr. avocat.

23 août—23 30—sept 6 13 20 24

Peter Gallagher

Successeur de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 1024-26 rue des Français,

Entre les rues St-Claude et Remparts.

(Un cottage double, loué $14 00.)

Succession de Mme Dominique Guérin.

No 71,137 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI le 22 septembre 1903—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D (Hon. W. B. Sommerville, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé), daté le 14 août 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, St-Claude, Touro et Remparts, mesurant trente six pieds (36') [illegible] de face à la rue Français, [illegible] pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devant passer l'acte de vente devant être passé pardevant Walter L. Gleason, notaire. Un dépôt de dix pour cent (10 0/0) devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 846 rue Commune.

Albert Legier, avocat.

16 août—16 23 30—sept 6 13 20 22

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AG[illegible]

[illegible] Gravier

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Amanda Dias

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,404—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cunningham et Cunningham, avocats. 18 sept—17

Succession de Mme Maria Wintz.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,619—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Anthony F. Bultmann, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —J. B. Fisher, avocat.

18sept—18 22 27

Succession de Mme Mary Engler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,894—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Orphila, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert Legier, avocat. 18 sept—18 22 27

Succession de Mme Anna B. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 70,622—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par August C. Reisig, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Fred Adolph, avocat.

17 sept — 17 21 26

Succession de Ernest Lee Sansum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71,513—Division A—Attendu que Mme Emma Roussel, veuve de Ernest Lee Sansum, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Lee Sansum, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —James J. McLoughlin, avocat.

16sept—16 21 26

Succession de Elena Blouin, femme de Atilano Blanco

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,428—Division C—Attendu que Atilano Blanco a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elena Blouin, femme de Atilano Blanco, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 sept —10 14 19

Succession de Martin Lippman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,341—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Theodore Hohagen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,679, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meietin, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Farrar, Jonas & Kruttschnitt, avocats.

12 sept—12 16 21

Succession de Mme Mary C. D. Lehde

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 71,360—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Matthews, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Adams & Middleton, avocats.

11sept —11 15 20

Succession de Albert Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 70,488—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Spitzfaden, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Titche, avocat.

9 sept—9 13 18

Succession de Mlle Margaret T Swoop

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70,921—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julian M Swoop exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. J. O. Daspit, avocat.

12 sept 12 16 21

Succession de Mme Peter P. Navo

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 71,463—Division A—Attendu que Peter P. Navo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Peter P. Navo décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 sept 10 14 19

Succession de John H. Rolfs

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 71,518—Division D—Attendu que Charlotte Johanna Wilhelmina Rodeck, veuve de John Henry Rolfs a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Rolfs, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —Thomas A. Suthon, avocats.

17 sep —17 21 26

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PETER GALLAGHER,

Successeur de Curtis & Gallagher.

LA VENTE DE LA SAISON.

UNE OCCASION DE PLACER VOTRE ARGENT

Dans des Propriétés Améliorées de Valeur dans le Populaire Deuxième District, où Vous êtes Toujours Certain de Collecter Votre Loyer.

Rendez-vous compte et assistez à cette grande vente le 22 SEPTEMBRE 1903.

Les améliorations sur les mêmes consistant en des cottages simples et doubles et en des résidences deux étages, cet ancien établissement de boulangerie Nos 408-10 rue N. Villeré, à l'encoignure d'affaires des rues Canal et Galvez, et trois lots de terre vacants sur les rues Clouet et Claiborne; un coffrefort en fer et le certificat No 359 de la "Suburban Building and Loan Association."

No 1231 RUE DUMAINE,	No 1421 RUE DUMAINE,
Nos 1813 15 RUE DUMAINE,	No 1811 RUE DUMAINE,
Nos 1900 02 AVE ESPLANADE,	Nos 1523-25 RUE CONTI,
Nos 418-20 22 24 26-28 N. VILLERE,	Nos 410 32 34 N. VILLERE,
Nos 1538 40 RUE ST LOUIS,	No 2133 RUE CANAL, COIN GALVEZ
Nos 1823-25 RUE DUMAINE,	
Nos 1832 34 RUE DUMAINE,	
Nos 408 10 RUE N. VILLERE,	
No 1518 RUE ST LOUIS,	
Nos 112 14 RUE N GALVEZ	

TROIS LOTS VACANTS, COIN DES RUES CLAIBORNE ET CLOUET.

Afin d'effectuer un partage entre les héritiers et légataires du défunt Gottfried Hollerbach et sa veuve défunte Jacobina Seither.

MOI, PETER GALLAGHER un encanteur dûment licencié, offrira en vente à midi, MARDI le 22me jour de septembre 1903 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, dans la succession du défunt Gottfried Hollerbach et de sa femme décédée Jacobina Seither, No 70,623 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, en vertu d'un jugement rendu dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée par l'Hon. John S. Paul, juge de ladite Cour, Division C, le 28 juillet 1903 agissant dans et pour l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D, alors absent en congé, et signé par l'Hon. Walter B. Sommerville, juge de la Division D de ladite Cour, le 5 août 1903, et aussi en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Walter B. Sommerville juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le 11 août 1903, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue en faveur des mineurs dans la succession ci-dessus intitulée et numérotée No 71,623, la propriété ci-après décrite, à savoir—

PREMIEREMENT—Le certificat No 359 pour les actions payées en entier du fonds capital de la "Suburban Building and Loan Association," de la valeur au pair de cent ($100) dollars chacun;

DEUXIEMEMENT—Un coffre fort en fer.

Nos 420 22 24 RUE N. VILLERE, UNE BATISSE EN BRIQUES A UN ETAGE.

TROISIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre A, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage ledit lot mesurant cinquante quatre (54') pieds neuf (9") pouces et une (1"') ligne de face à la rue Villeré, cinquante cinq (55') pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue St Louis de soixante trois [63'] pieds et six [6"] lignes et soixante trois (63') pieds six [6"] lignes sur la ligne du côté opposé.

No 1518 RUE ST-LOUIS, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A UN ETAGE.

QUATRIEMEMENT—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré St Louis, Marais et Conti et désigné par lettre E sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel, mesurant trente deux (32) pieds, onze (11") pouces et deux (2"') lignes de face à la rue St Louis, la même largeur dans le fond sur cinquante cinq (55') pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Villeré et cinquante cinq (55') pieds, un (1") pouce et quatre (4"') lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus près de la rue Marais.

Nos 426-28 RUE N. VILLERE. —UN COTTAGE DOUBLE.

CINQUIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, et d'après lequel ladite portion de terre commence à une distance de cinquante quatre (54') pieds, neuf (9") pouces et une (1"') ligne de l'encoignure des rues St Louis et Villeré, et mesurant vingt six (26') pieds, sept (7") pouces et deux (2"') lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96') pieds de profondeur et vingt sept (27') pieds [illegible] largeur dans le fond ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2') pieds, trois (3") pouces et quatre (4"') lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27') pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2') pieds six (6") pouces sur n'importe lequel côté de ladite allée adjacent audit lot sur sa ligne de côté la plus près de la rue Conti.

Nos 422-24 RUE N. VILLERE UN COTTAGE DOUBLE.

SIXIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre situé dans le [illegible] Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesure vingt-quatre (24) pieds un (1) pouce de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize [96'] pieds de profondeur et vingt six (26') pieds cinq (5") pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage de deux allées communes adjacentes, ledit lot sur ses deux lignes côtés et mesurant celle la plus près de la rue St Louis deux [2'] pieds trois [3"] pouces et quatre [4"] lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept [27'] pieds un [1"] pouce de profondeur et l'autre la plus près de la rue Conti mesurant deux (2') pieds quatre [4'] pouces et quatre (4"') lignes de largeur et façade à la rue Villeré sur vingt sept [27'] pieds un [1"] pouce de profondeur et auxdites profondeur chacune desdites allées convergeant en un point mesurant deux [2'] pieds six (6") pouces sur chacune des lignes de côté.

Nos 418-20 RUE N. VILLERE, UN COTTAGE DOUBLE.

SEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Louis, Marais et Conti, désigné par la lettre D, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ladite portion de terre mesurant vingt six [26'] pieds cinq (5") pouces et six [6"'] lignes de face à la rue Villeré, sur quatre vingt seize (96') pieds de profondeur et vingt sept (27') pieds huit (8") pouces dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée commune mesurant deux (2') pieds et quatre (4") pouces, et quatre (4"') lignes de largeur et façade à la rue Villeré, sur vingt sept (27') pieds un (1") pouce de profondeur et à sa profondeur convergeant en un point mesurant deux (2') pieds six [6"] pouces sur chacune des lignes de côté de ladite allée laquelle dite allée est adjacente audit lot sur son côté vers la rue St Louis.

Nos 1538-40 RUE ST LOUIS UN COTTAGE DOUBLE.

HUITIEMEMENT—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St Louis et Conti, désigné par le No deux (2) sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lot mesurant vingt-huit (28') pieds cinq (5") pouces de face à la rue St Louis sur cent cinq (105') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

No 1421 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

NEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Marais et Villeré, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot mesurant trente deux (32') pieds quatre (4") lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept [127'] pieds dix (10") pouces et six [6"] lignes de profondeur entre lignes parallèles.

TROIS LOTS VACANTS A L'ENCOIGNURE DES RUES CLOUET ET CLAIBORNE.

DIXIEMEMENT—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Féliciana, Robertson et l'avenue Claiborne désignés par les Nos vingt-deux (22) vingt trois (23) et vingt-quatre (24) sur un devis ou certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage, ledit lots mesurant comme suit à savoir: Le lot No vingt deux (22) mesurant trente et un (31') pieds de face à la rue Clouet, cent deux (102') pieds dix (10") pouces et six (6"') lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No vingt trois (23) est contigu au lot No vingt deux (22) et mesurant trente et un (31') pieds deux (2") pouces et six (6"') lignes de profondeur et façade sur l'avenue Claiborne, entre lignes parallèles. Les Nos vingt deux (22) et vingt trois (23) dans leurs fonds et mesurant trente (30') pieds de face à l'avenue Claiborne sur cent vingt (120') pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Nos 408-410 RUE N. VILLERE UNE BATISSE EN BOIS A DEUX ETAGES AVEC FOUR A PAINS, OCCUPEE COMME RESIDENCE ET BOULANGERIE BIEN LOUEE.

ONZIEMEMENT—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis, désigné par la lettre F, sur un certificat d'arpentage, daté le 11 juin 1903 sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot commençant à une distance de soixante cinq (65') pieds trois (3") pouces de l'encoignure des rues Villeré et Conti et mesurant soixante et onze (71') pieds, quatre (4") pouces et une (1"') ligne de face à la rue Villeré, sur une première profondeur de soixante quatre (64') pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Conti, de là s'en retraçant vingt trois (23') pieds neuf (9") pouces et une deuxième profondeur de trente deux (32') pieds à la ligne du fond sur laquelle il mesure quarante sept (47') pieds, neuf (9") pouces et quatre (4"') lignes, et une profondeur de quatre vingt seize (96') pieds sur la ligne de côté opposée vers la rue St Louis.

Nos. 1523-25 RUE CONTI UN JOLI COTTAGE DOUBLE

DOUZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Conti et St Louis désigné par la lettre G, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de soixante quatre (64') pieds de l'encoignure des rues Villeré et Conti et s'étendant vers la rue Marais, mesurant trente-deux [32'] pieds de face à la rue Conti, sur quatre-neuf [89'] pieds, deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

No 1231 RUE DUMAINE, UNE RESIDENCE SIMPLE EN BOIS A DEUX ETAGES.

TREIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Nord Liberté et St Claude désigné par le No sept (7) sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après ledit certificat d'arpentage le lot commençant à une distance de vingt huit (28') pieds neuf [9"] pouces et une (1"') ligne de l'encoignure des rues Nord Liberté et Dumaine et s'étendant vers la rue St Claude, mesurant dix huit (18') pieds un (1") pouce et quatre (4"') lignes de face à la rue Dumaine sur une première profondeur de quatre vingt sept (87') pieds quatre (4") pouces et cinq (5"') lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Nord Liberté, de là s'élargissant de vingt-huit (28') pieds neuf (9") pouces et une (1"') ligne sur une ligne parallèle à la rue Dumaine allant à la rue Nord Liberté, sur laquelle rue ledit lot a un autre profondeur et façade de neuf (9') pieds deux (2") pouces et mesurant quatre vingt seize (96') pieds six (6") pouces et cinq (5"') lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus près de la rue St Claude, et à une largeur dans le fond de quarante six (46') pieds dix (10") pouces et cinq (5"') lignes.

2133 RUE CANAL RESIDENCE BUVETTE ET SALON DE BARBE.

QUATORZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante sept (57') pieds, huit (8") pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingt trois (83') pieds deux (2") pouces de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Canal et Galvez. Cette propriété est vendue sujette à un bail à un loyer mensuel de $70.00 par mois, lequel bail expirant le 10 décembre 1903, et lequel est sujet à un renouvellement pour cinq ans du 10 décembre 1903, au même loyer à l'option du locataire et auquel droit de renouvellement le locataire s'est déjà prévalu, à la connaissance du présent propriétaire de la propriété. Le tout d'après un bail écrit enregistré dans le livre du Bureau des Transfers de cette paroisse 184, folio 45.

Nos 112-14 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

QUINZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de Cour, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel dit lot commençant à une distance de quatre vingt trois (83') pieds deux (2") pouces de l'encoignure des rues Canal et Galvez et s'étendant vers la rue Iberville, mesurant trente (30') pieds de face à la rue Galvez sur cinquante sept (57') pieds, huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 116-18 RUE N. GALVEZ. UN COTTAGE DOUBLE.

SEIZIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Galvez, Iberville et Johnson, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après ledit certificat ledit lot ou portion de terre est contigu au lot B ci-dessus décrit sur son côté vers la rue Iberville mesurant trente (30') pieds deux (2") pouces de face à la rue Galvez, sur cinquante sept (57') pieds, huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1811 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE.

DIXSEPTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession et d'après lequel ledit lot ou portion de terre, commençant à une distance de soixante treize (73') pieds, onze (11") pouces et trois (3"') lignes de l'encoignure des rues Derbigny et Dumaine et s'étendant vers la rue Roman, mesurant dix huit (18') pieds trois (3") lignes de face à la rue Dumaine sur cent onze (111') pieds, dix (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1813-15 RUE DUMAINE. UN COTTAGE DOUBLE.

DIXHUITIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage, fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, Division D, rendu dans cette succession, et d'après lequel ledit lot est contigu au lot A sur son côté vers la rue Roman, et mesurant trente cinq (35') pieds quatre (4") pouces et cinq (5"') lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix (110') pieds, dix (10") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

NOS 1823-25 RUE DUMAINE, UN COTTAGE DOUBLE AVEC DEUX ETAGES DANS LE FOND

DIXNEUVIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Derbigny et Roman, désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D, et d'après lequel ledit lot commençant à une distance de quatre vingt quatorze (94') pieds quatre (4") pouces et quatre (4"') lignes de l'encoignure des rues Dumaine et Roman et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Dumaine sur cent (100') pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Nos 1900-02 AVENUE DE L'ESPLANADE, UNE BATISSE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

VINGTIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Prieur, Johnson et Chemin du Bayou, d'après un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D ledit lot mesurant trente deux (32') pieds de face à l'avenue de l'Esplanade quatre vingt deux (82') pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur soixante seize (76') pieds huit (8") pouces et une (1"') ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé et une première largeur dans le fond, commençant de la rue Prieur sur une ligne parallèle à l'avenue de l'Esplanade de vingt (20') pieds onze (11") pouces ensuite, point ladite ligne entre à angle droite quatre (4') pieds sept (7") pouces et alors une deuxième largeur aussi parallèle à l'avenue de l'Esplanade de onze (11') pieds un (1") pouce trois (3"') lignes.

1832 34 RUE DUMAINE UN COTTAGE DOUBLE

VINGT ET UNIEMEMENT—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et Ste Anne désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 juin 1903, sous un ordre de la Cour Civile de District, rendu dans cette succession, Division D et d'après lequel le dit lot mesurant trente trois (33') pieds un (1") pouce et deux (2"') lignes de face à la rue Dumaine sur soixante quatre (64') pieds trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot formant l'encoignure des rues Dumaine et Roman.

LES CONDITIONS de un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement final, cinq (5 0/0) pour cent honoraire d'avocat dans le cas de poursuite pour forcer la collection des billets, la propriété devant être conservée assurée et la police ou les polices là dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, l'acquéreur devant déposer dix pour cent au moment de l'adjudication de façon à lier la vente, les actes de vente devant être passés pardevant ROBERT P. UPTON, notaire de cette ville, aux frais des acquéreurs.

THOMPSON B. WALKER, AVOCAT.

16 août 16 23 30—sept 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Cottages Simples et Doubles

Les plus avantageusement situés, et lots à bâtir sur la grande avenue de l'Esplanade et le pittoresque Bayou St-Jean.

Et l'encoignure N. O. Dupré et De Soto.

Frank Charles Baumgarten vs Gabriel Jenfer,

No 71,067 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 22 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 août 1903 et signé le 11 août de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon George H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Cinq certains lots ou portions de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie comprise entre l'avenue de l'Esplanade, le Bayou St-Jean ou la rue Moss, le cimetière St Louis et l'ilet adon de terre de Howe et Martin désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 1er juillet 1903, et mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Le cottage double à un étage en bois, augmentant en valeur, Nos 3439 et 3441 avenue de l'Esplanade, contenant 3 chambres de chaque côté. Dans le fond est un hangar, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur le susdit plan par Pilié et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur sur une ligne de côté de 190 pieds 7 pouces et 4 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du Bayou St Jean de 167 pieds 7 pouces et 7 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pieds. Ledit lot A étant composé du tout des deux lots désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, le 26 décembre 1861.

2° Le lot B mesurant 33 pieds 3 pouces et 8 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St-Jean sur une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue de l'Esplanade de 162 pieds un pouce et 2 lignes, à laquelle profondeur ledit lot s'élargit 10 pieds 7 lignes et a une autre profondeur de 69 pieds sur la ligne du lot A, en outre dessus décrit et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot C de 224 pieds 6 pouces, et a une largeur dans le fond le 9[illegible] pieds 3 [illegible] au plan original No 8, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 3.

3° Le joli cottage simple à un étage en bois No 1622 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie vestibule 5 chambres, office, citerne, hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le susdit plan par Pilié et mesurant 32 pieds de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 324 pieds, 6 pouces sur la ligne du lot B et de 325 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté du lot D. Le hangar sur ce lot est en partie sur la ligne du lot E et devra être déménagé par l'acquéreur du lot C.

4° Le lot D mesurant 31 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 325 pieds, 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot C et 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot E.

5° Le joli cottage simple en bois à un étage No 1630 Bayou St Jean ou rue Moss, contenant galerie sur le côté, 3 chambres, citerne hangar etc. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le susdit plan par Pilié et mesurant 31 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Moss ou Bayou St Jean, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 327 pieds et 2 lignes sur la ligne du lot D, et de 328 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté. Lesdits lots C, D et E étant une subdivision du lot No 9 figurant sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 3.

La propriété premièrement ci-dessus décrite fait face sur une des plus belles et mieux pavées des avenues dans cette ville. Les autres quatre propriétés font face au pittoresque cours d'eau navigable le Bayou St Jean et ont l'usage de plusieurs lignes de chars et ont une vue splendide du grand Parc de la Ville de l'autre côté du Bayou, étant maintenant transformé en un des plus beaux payas. Soit comme résidence ou placement cette propriété a des avantages distincts d'une attrait engageant. Les lots de terre sont d'une grandeur extra.

6° Le bien situé cottage d'une en bois à un étage Nos 2401 et 2403 rue De Soto à l'encoignure N. O. de la rue Dupré, 3 chambres de chaque côté dans le fond est une citerne, hangar etc. Le lot de terre sur lequel comme un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade les rues Washington maintenant De Soto, Gayoso et Dupré et désigné par la lettre B, sur un plan de subdivision annexé à un acte de partage entre Joseph Beaulieu et A. Baumgarten passé pardevant Ouzaneau Drouet, ancien notaire, le 9 juillet 1863. Le dit lot formant l'encoignure des rues Dupré et Washington, maintenant De Soto mesurant d'après ledit plan 48 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré 63 pieds 11 pouces de face à la rue Washington maintenant De Soto, et 59 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé ensemble avec toutes les dépendances qui s'y trouvent. Cette propriété est dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade et est entourée de plusieurs belles résidences. Cette section entière est renommée pour le ton élégant de ses résidences.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance s'il y en a en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, incluant celles d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les taxes dues et exigibles en 1903 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis au moment de la vente pour lier la même. L'actes de vente pardevant James Boyd Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger avocat pour le plaignant.

Frank McGloin Esq. et Bethol & Stears, avocats pour le défendeur.

20 août—20 23 25—sept 6 13 20 22

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités [illegible]ultats.

Bureau 633 Place Commerciale

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Miss Katie Bareivish vs Wm McLellan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 14,6[illegible]9—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre la Passage de la Bourse et la rue de Chartres dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 28 septembre 1903, à 11 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite à savoir: Le contenu d'une épicerie, consistant en lot d'épiceries, deux balances "Computation", 2 vitrines, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable. Geo J. Untreiner, avocat. 18 sept—18 25 28

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETES Eligiblement Situées

DANS LE

Troisième District.

Coin Bourgogne et Piété.

VIS-A-VIS

DU MARCHÉ ZENGEL.

Bâtisse à un étage récemment construite, occupée comme

Café et Salon de Billard,

727, AVENUE POLAND,

Entre Royale et Dauphine.

Shop face à la rue Poland. A l'arrière un cottage évo[illegible]

Ferdinand Von Behren et al vs Louisa Hoger.

No 71,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Paul J. Spear, Encanteur. Bureau 802 rue Perdido, MERCREDI le 7 octobre 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur BUREAU ET BOURSE, 802 rue Perdido, près de la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé en pleine Cour le 4 septembre 1903, par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, les propriétés ci-après décrites dans l'affaire ci-dessus:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Piété, Louisa, Bourgogne (autrefois Craps) et Rampart (autrefois Amour), lequel lot est désigné par la lettre A sur un croquis annexé à un acte de vente d'Henry Conn à F. Von Behren, passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 31 janvier 1895, et forme l'encoignure des rues Piété et Bourgogne et mesure 47 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Piété, sur 67 pieds de face et profondeur sur la rue Bourgogne, lequel lot est composé de la face de la portion du lot No 20 et de la face de la portion de la moitié du lot No 19. Étant la même propriété que F. Von Behren a acquise durant la communauté qui existait entre lui et Mary Hoger, sa femme décédée, par acquêt de Henry Conn par acte passé pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, daté le 31 janvier 1895, enregistré livre 168, page 224, du Bureau d'Aliénations.

Les améliorations comprenant une bâtisse à un étage, construite récemment, vis-à-vis le Marché Zengel occupée par un salon de billard et café. Ne manquez pas d'aller examiner la propriété avant la vente.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou en aucune façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 184 borné par les rues Cologne, Royale, Poland et Kentucky, et désigné par la lettre F, sur un croquis dressé par C. Urcas Lewis, député voyer de la ville, daté le 13 août 1895, et annexé à un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 2 décembre 1895 d'après lequel croquis ledit lot mesure 35 pieds 6 pouces de face sur la rue Poland sur une profondeur de 103 pieds, 7 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le dit lot est composé de tout le lot original No 8 et en partie au lot original No 7.

Les améliorations comprennent un shop, la face à la rue Poland et à l'arrière d'un joli cottage ayant 3 chambres, hangar etc. désigné par le No municipal 727 rue Poland.

Termes et Conditions: La moitié ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur portant six pour cent d'intérêt par an de la date au complètement de la vente jusqu'à paiement, garantie par le lien et privilège de vendeur et avec hypothèque spéciale. Les actes de conte[illegible] non aliénation et de vente sans estimation avec 5 0/0 pour honoraires d'avocat pour renforcer le paiement des billets et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs devront assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et de transférer la police au porteur et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et n'auront droit aux loyers seulement du jour du complètement de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles de B. Claiborne, notaire.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 7

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Receveur.

In re le receveur de la Farmers Consolidated Dairy Co Ltd No 71,426 Cour Civile de District, Division B et Mlle Cécile E. Cassard vs The Farmers Consolidated Dairy Co Ltd No 71,475, Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur, JEUDI le 24 septembre 1903, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 1300 avenue St Charles à l'encoignure de la rue Bravo, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 11 septembre 1903 par l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Consistant en chaises, tables, miroirs, éventails électriques, sorbetières.

Aussi 5 chevaux et 3 wagons.

Conditions—Comptant.

Gage Baldwin & Charles, avocats.

13 sept—13 20 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Wm Craig Hyme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 68,579—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats

17 sep—17 21 26